

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

F



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2019/16-MAS
Mars 2019

AUX Points de contact du Codex
Points de contact des organisations internationales intéressées ayant le statut
d'observatrice auprès du Codex

DU Secrétariat
Commission Codex Alimentarius
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET **Demande d'observations à l'étape 3 sur la révision des Directives sur
l'incertitude de mesure (CXG 54-2004)**

DATE LIMITE **30 avril 2019**

OBSERVATIONS **Au:** Secrétariat du CCMAS
Hongrie
Courriel: hu-codexcp@nebih.gov.hu

Avec copie au: Secrétariat
Commission du Codex Alimentarius
Programme mixte FAO/OMS sur les
normes alimentaires
Courriel: codex@fao.org

CONTEXTE

1. Se référer au document [CX/MAS 19/40/6](#).

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres et observateurs du Codex sont invités à soumettre des observations, à travers leurs points de contact, sur l'avant-projet de révision des directives tel qu'indiqué dans le document [CX/MAS 19/40/6](#) pour faciliter leur examen par le CCMAS.
3. Les observations soumises devraient tenir compte des points soulevés dans le paragraphe 21 du rapport du Groupe de travail électronique (CX/MAS 19/40/6) et devraient en particulier fournir des observations de nature générale sur la pertinence et l'atteinte de l'objectif de la structure de l'avant-projet de révision des directives.
4. Les observations devraient être soumises par écrit en conformité avec la procédure uniforme pour l'élaboration de normes Codex et les textes apparentés (se référer au Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius).

ORIENTATION GÉNÉRALE SUR LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

Afin de faciliter la compilation et la préparation des documents d'observations, les membres et les observateurs qui ne le font pas encore sont priés de soumettre leurs observations sous les intitulés suivants :

- (i) Observations d'ordre général
- (ii) Observations particulières

Les observations particulières devraient comprendre une référence à la section pertinente et/ou au paragraphe du document auquel les observations renvoient.

En cas de propositions de modification de paragraphes spécifiques, les membres et observateurs sont priés de fournir leurs propositions de modification accompagnées d'une explication. Les nouveaux libellés doivent être présentés **soulignés/en gras** et les parties à biffer ~~rayées~~.

Pour faciliter le travail des secrétariats qui compilent les observations, les membres et observateurs sont priés de s'abstenir d'utiliser des caractères ou un surlignage en couleur, car les documents sont imprimés en noir et blanc, et de ne pas utiliser la fonction de suivi des modifications, car celles-ci peuvent être perdues quand des observations sont copiées et collées dans un document consolidé.

Afin de diminuer le volume de travail de traduction et d'économiser du papier, les membres et observateurs sont priés de ne pas reproduire le document en entier, mais seulement les parties du texte pour lesquelles le changement et/ou l'amendement est proposé.